

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS
Séance du 16 mars 2026**DÉLIBÉRATION n°2026-19**

Le conseil d'administration s'est réuni le lundi 16 mars 2026 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université, adressée le vendredi 6 mars 2026.

Point de l'ordre du jour :

5.6. Conventions avec l'association pour l'emploi des cadres (APEC) Centre Val de Loire

.....

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts de l'université de Tours,

Exposé de la décision :

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver une convention cadre de partenariat avec l'association pour l'emploi des cadres (APEC) Centre Val de Loire ainsi qu'une première convention d'application propre à l'IAE Tours Val de Loire.

Proposition de décision soumise au conseil :

- approbation de la convention cadre de partenariat avec l'association pour l'emploi des cadres (APEC) Centre Val de Loire ;
- approbation de la convention d'application de la convention cadre avec l'association pour l'emploi des cadres (APEC) Centre Val de Loire relative aux actions spécifiques à l'IAE Tours Val de Loire.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente décision, comme suit :

Nombre de membres constituant le conseil : 36	DECOMPTE DE VOIX
Nombre de membres en exercice : 36	Abstentions : 0
Quorum : 18	Votants : 30
Membres présents : 24	Blanc(s) ou nul(s) : 0
Membres représentés : 6	Votes exprimés : 30
Total des membres présents et représentés : 30	Majorité requise : 16
	Pour : 30
	Contre : 0

Pièces jointes :

- convention cadre et convention d'application avec l'association pour l'emploi des cadres (APEC) Centre Val de Loire.

Fait à Tours,